



Association *française*
des Victimes du Terrorisme

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DU 1er JANVIER AU 31 JUIN 2019

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 : L'Association française des Victimes du Terrorisme

I.	Objectifs et missions	3
II.	Organisation et localisation des équipes	3
III.	Conseil d'administration	3

CHAPITRE 2 : L'action de l'AfVT

I.	L'aide aux victimes	4
	1. Que recouvre la notion d'aide aux victimes	
	2. Quelle tendance en 2019 ?	
II.	Accompagnement institutionnel national et international	5
	1. L'intégration de l'AfVT au sein des EIA	
	2. L'intégration de l'AfVT au sein des CLAVs	
	3. Réunions et travaux avec la DIAV	
III.	L'accompagnement juridique et socio-administratif des victimes	7
	1. Quelques chiffres	
	2. Nature du suivi effectué	
	3. L'accompagnement des victimes sur le plan judiciaire	
IV.	Accompagnement psychologique des victimes et programmes à visée thérapeutique	14
	1. Accueil, information et accompagnements psychologique individuel et groupal	
	2. Orientation des victimes - Travail en réseau	
	3. Accompagnement psychologique	
	4. Les projets de médiations thérapeutiques et les projets « lien social et interculturel »	
V.	Accompagnement mémoriel des victimes et résilience de la société	18
	1. Commémorations	
	2. Participation au « Young Ambassadors Program »	
	3. Organisation de la course « Run for Life »	
VI.	Actions éducatives en lycée	21
	1. Bilan des actions éducatives en lycée	
	2. Périmètre d'intervention et son expansion	
	3. Thématiques des interventions et inscription dans les programmes scolaires	
	4. Le projet du Café Zitouna	
	5. Identification des personnes intervenantes et préparation de leurs Interventions	

CHAPITRE 3 : Partenariats	29
--	-----------

CHAPITRE 1 : l'Association française des Victimes du Terrorisme

I. Objectifs et missions

Suivant des victimes d'attentats des années 60 à nos jours, l'AfVT est présente sur le court et le long terme afin de fédérer les victimes et les aider à sortir de l'état victimaire. En participant ou organisant des commémorations, l'AfVT souhaite soulager la solitude des victimes et leur permettre de se rencontrer.

L'AfVT s'engage à fournir un accompagnement juridique personnalisé et confidentiel correspondant aux besoins et aux demandes des victimes qui s'adressent à elle. Le service juridique informe les victimes sur l'intégralité de la procédure d'indemnisation, dans leurs diverses démarches sociales et administratives. Se constituant elle-même partie civile en qualité de personne morale, l'AfVT assiste les victimes dans leurs démarches judiciaires : réunions de partie civile, suivi des procès, débriefing.

Selon la logique pluridisciplinaire, l'AfVT élabore et met en œuvre des programmes collectifs à visée psychothérapeutique s'adressant à toute personne traumatisée ou impactée par un acte terroriste.

En parallèle de son action consacrée à l'aide aux victimes, l'association conçoit des programmes de citoyenneté. Dans le cadre de ces volets d'interventions, notre association permet aux victimes du terrorisme d'utiliser leur voix et leur expérience au service du public et de prendre part, comme grands témoins, aux questions de citoyenneté dans une démarche non-victimaire et réparatrice, en milieu scolaire comme en milieu pénitentiaire.

II. Organisation et localisation des équipes

L'AfVT compte, fin juin 2019, sept salariés, une professeure détachée de l'éducation nationale, deux stagiaires et un bénévole basés à Paris et Nice. Le pôle de Nice est établi au sein de l'Espace Information et Accompagnement (EIA) et est composé d'une responsable juridique et d'une psychologue clinicienne.

III. Conseil d'administration

Comme mentionné dans les statuts de l'association, l'AfVT est administrée par un conseil dont le nombre des membres, fixé par délibération de l'Assemblée Générale, est compris entre douze membres au moins et vingt et un membres au plus. Les membres du conseil sont élus au scrutin secret, pour quatre ans, par l'Assemblée générale, choisis dans les catégories de membres dont se compose cette assemblée, pour moitié au moins parmi les membres titulaires.

A la fin juin 2019, le conseil d'administration s'est réuni 2 fois. Une Assemblée générale ordinaire a eu lieu le 13 avril 2019.

Suite au Conseil d'Administration du 27 février 2019, les membres du Conseil d'Administration sont :

Présidente	Mme	DARSES	Sophie
Secrétaire générale	Mme	BERTOULOUX - DIZIN	Mélanie
Trésorier	M.	d'AMECOURT	Hugues
Administratrice	Mme	ANGLADE	Chantal
Administrateur	M.	DENOIX de SAINT MARC	Valéry
Administrateur	M.	IKIAS	Pierre François
Administratrice	Mme	KLEIN	Danièle
Administratrice	Mme	LOMBARD	Christiane
Administrateur	M.	CATALANO	Michel
Administratrice	Mme	PERRINE	Annick
Administrateur	M.	REVOL	Yann
Administrateur	M.	SANDLER	Samuel
Administrateur	M.	SICOT	Sébastien
Administrateur	M.	VANSTEENKISTE	Philippe
Administrateur	M.	VITANI	Paul

CHAPITRE 2 : L'action de l'AfVT

I. L'aide aux victimes

1. Que recouvre la notion d'aide aux victimes

La notion d'aide aux victimes recoupe les axes d'intervention suivants :

- **Soutien et accompagnement** juridique, administratif, social et moral aux victimes : indemnisations ; retour à l'emploi ; logement ; reconnaissance de pupille de la Nation ...
- **Accompagnement des victimes sur le plan judiciaire** : préparation des victimes aux réunions de partie civile ; rencontres avec les magistrats instructeurs ; accompagnement et soutien moral aux victimes durant les procès.
- **Présence judiciaire globale** : constitutions de partie civile dans les Associations de malfaiteurs dans le cadre d'entreprise terroriste (où il peut ne pas y avoir de victimes physiques); constitutions de partie civile dans les affaires d'apologie du terrorisme; signalement au parquet dans les affaires d'apologie du terrorisme.
- **Accompagnement et soutien psychologique** aux victimes du terrorisme : groupes de parole ; programmes thérapeutiques « Mimosa » (pour les enfants), les programmes thérapeutiques « Phoenix » (pour les adolescents et les adultes) et le programme international annuel « Papillon ».
- **Accompagnement mémoriel des victimes et résilience de la société** : organisation de cérémonies mémorielles notamment au sein de la Cellule Interministérielle de Crise du Ministère des Affaires étrangères ; dévoilement de plaques commémoratives ...
- **Travaux pédagogiques** relatifs à l'aide aux victimes (sur le plan national et international).

2. Quelle tendance en 2019 ?

L'aide aux victimes reste l'une des principales activités de l'association sur l'année 2019. Les victimes des attentats du 13 novembre 2015 et du 14 juillet 2016 ont concentré l'essentiel de notre travail. Le suivi de ces victimes se poursuit sur des problématiques diverses d'indemnisation, d'expertises médicales mais également de nouveaux enjeux dont le retour/maintien à l'emploi, la reconnaissance de nouveaux préjudices par le Fonds de garantie (FGTI), l'attribution de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme et les procédures judiciaires.

En ce premier semestre 2019, le service juridique a été énormément sollicité sur les formulaires de demandes de médaille pour les victimes du terrorisme suite à la [modification du décret](#) qui permet aux personnes victimes d'un attentat depuis 1974 de faire cette demande. Or, des victimes sont décédées depuis, le FGTI et la LUV n'existaient pas, ce qui implique de fournir des éléments complémentaires lors de la constitution du dossier (voir paragraphe sur la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme, page 9).

De nombreux procès ont également mobilisé l'équipe juridique sur le début d'année 2019.

II. Accompagnement institutionnel national et international

1. L'intégration de l'AfVT au sein des EIA

Présente dès la création de la CIAV, l'AfVT a ensuite intégré l'Espace d'information et d'accompagnement (EIA) de Strasbourg afin de participer en binômes aux entretiens juridiques. L'objectif étant d'assurer une permanence afin d'accompagner et épauler sur place les victimes des attentats. Plusieurs membres de l'AfVT étaient présents pour soutenir et accompagner les victimes de l'attentat commis à Strasbourg. L'AfVT a été présente à 5 reprises à Strasbourg.

Concernant l'attentat au colis piégé commis à Lyon le 24 mai 2019, aucun EIA n'a été ouvert. En revanche, le service juridique s'est rapproché de l'Association locale d'aide aux victimes afin de se présenter et de proposer son aide en cas de besoin.

2. L'intégration de l'AfVT au sein des CLAVs

Aujourd'hui, plus de 80 CLAV ont été installés. Entre janvier et juin 2019, l'association a été représentée dans les CLAV suivants :

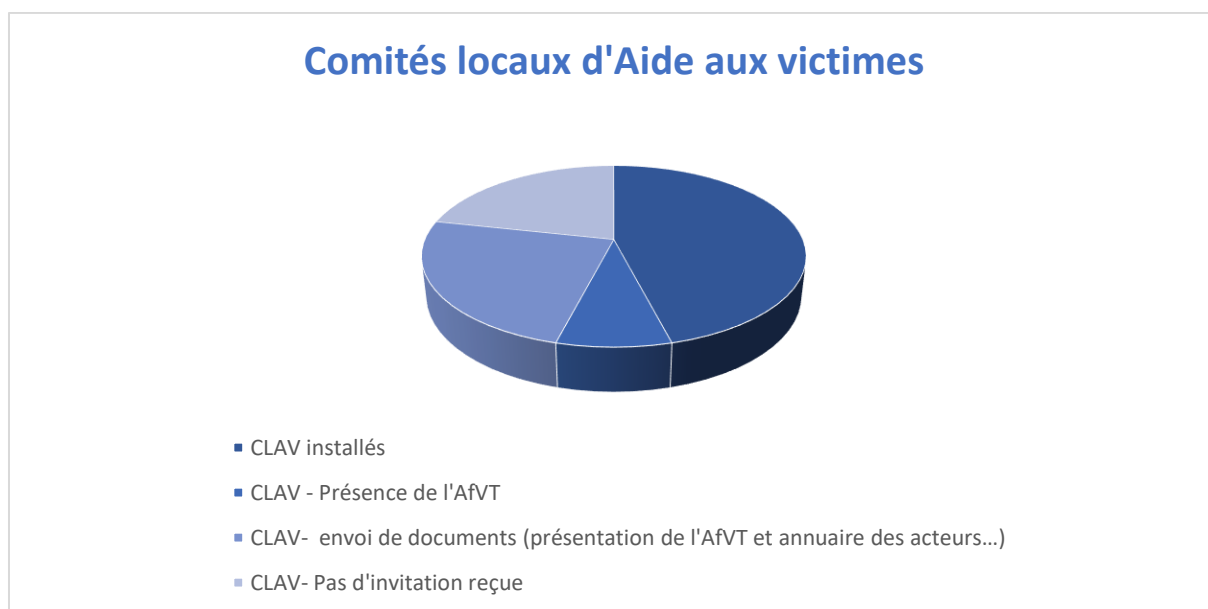
- Alpes de Haute-Provence
- Alpes Maritimes
- Aude
- Creuse
- Loire Atlantique
- Loire et cher
- Loiret
- Lot et Garonne
- Seine Maritime
- Essonne
- Var

L'AfVT est très investie au sein du CLAV de Seine Saint Denis et a participé le 19 mars à un groupe de travail sur la création d'un EIA en cas d'attentat terroriste sur le territoire. Après avoir fourni une contribution écrite de retour d'expérience, l'association a pu visiter les lieux qui seraient réquisitionnés et aborder diverses questions techniques.

Sur le même principe, le département du Var a associé les différents acteurs, dont l'AFVT, afin de participer à des groupes de travail ayant pour but de s'identifier et de déterminer ses actions lors de mise en situation.

Certains administrateurs de l'AfVT ont pu être présents lors de l'installation de certains comités locaux d'aide aux victimes.

Par ailleurs, l'AfVT identifie des victimes résidant dans les différents départements français afin de les former en tant que bénévoles et délégués territoriaux. Ces bénévoles pourront représenter l'association lors de réunions organisées sur le territoire français.



3. Réunions et travaux avec la DIAV

La Déléguée Interministérielle chargée de l'Aide aux Victimes (DIAV) a centré ses interventions sur plusieurs thématiques. Le deuil et l'annonce des décès sont des sujets qui ont été mis en avant ces derniers mois à travers divers groupes de travail auxquels nous avons participé. Le 13 février 2019, une première réunion sur l'annonce du décès a été organisée avec les associations de victimes et d'aide aux victimes, ainsi que l'association Empreinte, afin de faire un point sur les différents retours d'expériences de chaque acteur. Les contributions de l'AfVT à ces travaux ont été envoyées. Un rapport avec des préconisations devrait être rendu au mois de juillet et des groupes de travail seront mis en place afin d'aborder les différents cas de figure.

[Le projet de loi justice 2018-2022](#) a été promulgué le 23 mars 2019 et apporte quelques modifications pour les victimes d'actes de terrorisme. Parmi les modifications, sont instaurés :

- Le dépôt de plainte en ligne ainsi que la constitution de partie civile par voie électronique
- La création d'un agrément pour les associations de victimes
- La simplification de la procédure devant la Cour d'Assises
- La création d'un juge de l'indemnisation
- La création du parquet national antiterroriste

III. L'accompagnement juridique et socio-administratif des victimes

1. Quelques chiffres

Depuis le 1^{er} janvier 2019, 4 attentats ont touché des français en France ou à l'étranger :

- L'attentat à la prison de Condé-sur-Sarthe le 5 mars 2019,
- L'enlèvement et la séquestration de deux français au Bénin le 1^{er} mai 2019,
- Attentat au colis piégé à Lyon le 24 mai 2019,
- Agression de surveillants pénitentiaires à la prison du Havre le 20 juin 2019.

Le siège parisien de l'AfVT (hors structure d'accueil et d'accompagnement à Nice) a enregistré 100 nouvelles victimes avec lesquelles nous avons été en contact et pour lesquelles nous avons procédé ou continuons de poursuivre un suivi juridique et socio-administratif.

Concernant notre antenne niçoise, intégrée au sein de l'Espace d'Information et d'Accompagnement, 14 nouvelles personnes ont été rencontrées de janvier à juin 2019 et le nombre de victimes recensées est de 409 au 30 juin 2019 dont 171 ont un dossier en cours de suivi.

2. Nature du suivi effectué

Le service juridique s'engage à fournir un accompagnement juridique personnalisé et confidentiel correspondant aux besoins et aux demandes des victimes qui s'adressent à elle.

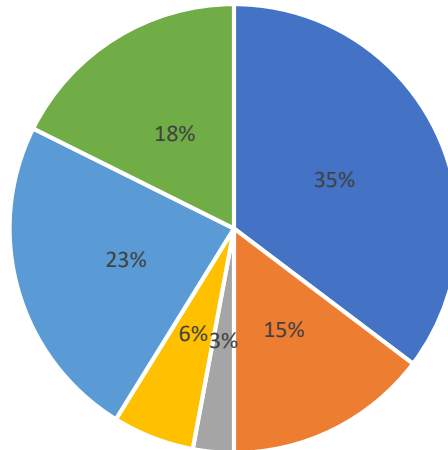
Le service juridique **informe les victimes sur l'intégralité de la procédure d'indemnisation**, les pièces justificatives à fournir et les accompagne dans la constitution de leur dossier – et de son suivi – auprès du Fonds de garantie **ainsi que les droits relatifs au statut de partie civile**.

En lien avec les professionnels de l'assistance sociale et de l'assurance maladie, l'association **accompagne les victimes dans leurs diverses démarches sociales et administratives** et apporte un suivi concernant les droits rattachés au statut de victime civile de guerre, le retour à l'emploi, un accompagnement social ainsi que sur certaines thématiques tel que le suicide.

AIDE AUX VICTIMES DU 1ER JANVIER AU 31 JUIN 2019

Nature du suivi effectué

Siège parisien



- Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme
- Procédures d'indemnisation et expertise
- Retour à l'emploi
- Démarches auprès de l'Office national des Anciens combattants et victimes de guerre
- Orientation pour suivi psychologique
- Démarches diverses

a) L'indemnisation auprès du FGTI

Les questions relatives à l'information sur la procédure d'indemnisation sont encore très présentes et les victimes sollicitent la présence de l'association ou de leurs avocats lors des expertises d'étape ou finales. Les personnes victimes font naturellement appel aux juristes ou psychologues qui ont une connaissance de leur situation depuis de nombreux mois voire années. Il s'agit de préparer ces expertises, tant sur un plan psychologique que juridique en compilant tous les documents retraçant les prises en charge depuis l'attentat et, concomitamment, en permettant à la personne victime d'appréhender ce temps dans les meilleures conditions. Des outils ont été créés par les associations pour optimiser cette préparation.

Une fois de plus l'accompagnement nécessite **un travail de collaboration entre les professionnels** qui gravitent autour de la victime.

Enfin, lors des propositions d'indemnisations finales, beaucoup de victimes reviennent vers l'association afin d'avoir un second avis ou de comprendre le montant leur étant proposé.

Le service juridique accompagne également quelques victimes dans leurs demandes de réouverture de dossier auprès du Fonds de garantie pour aggravation. La victime doit fournir des documents médicaux attestant de l'aggravation de son état de santé, en lien direct avec les événements à l'origine de la première indemnisation. De nouvelles expertises peuvent être organisées. Ces démarches nécessitent des conseils et la présence de professionnels pour accompagner la victime. La réouverture pour aggravation concerne généralement des attentats anciens, la difficulté principale réside à prouver

que cette aggravation de l'état de santé est exclusivement imputable à l'acte de terrorisme et non à d'autres facteurs.

b) Le statut de victime civile de guerre

L'association est régulièrement en contact avec les directions départementales de l'Office des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONACVG) afin d'assurer le suivi de certaines victimes. Conformément à la réglementation instaurant la liste partagée, les victimes éligibles à l'indemnisation peuvent devenir ressortissantes de l'ONACVG avec qui nous sommes également amenés à travailler conjointement sur certains suivis de dossiers. Ainsi, **nous recommandons régulièrement aux victimes de devenir ressortissantes de l'ONACVG** ou pupilles de la nation.

Nonobstant un courrier de l'ONACVG, les personnes victimes ont recours aux services de l'association pour une meilleure compréhension de l'enchevêtrement des dispositifs et une aide purement administrative.

Les principales thématiques abordées sont le retour à l'emploi, les demandes de logements, les indemnités et leur complémentarité avec le Fonds de Garantie (FGTI) ainsi que le statut de pupille de la nation.

Nous avons également été sollicités par l'ONACVG pour leur adresser des candidatures pour les catégories de « victimes civiles de guerre » et « pupilles de la Nation » afin de renouveler les membres du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation. Nous leur avons adressé trois candidatures en mai 2019.

c) La médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme

Par décret du 12 juillet 2016, le Président de la République a **porté création de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme**. Cette médaille est destinée à manifester l'hommage de la Nation aux victimes d'actes terroristes commis sur le territoire national ou à l'étranger.

La médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme était décernée, à compter du **1er janvier 2006** : 1°) Aux Français tués, blessés ou séquestrés lors d'actes terroristes commis sur le territoire national ou à l'étranger ; 2°) Aux étrangers tués, blessés ou séquestrés lors d'actes terroristes commis sur le territoire national ou à l'étranger contre les intérêts de la République française.

Devant cette inégalité, l'AfVT a souhaité que ce décret soit modifié afin que toutes les victimes du terrorisme depuis 1974 puissent obtenir cette reconnaissance et a mené des actions en ce sens.

Le dimanche 10 mars 2019, la Chancellerie de la Légion d'honneur a annoncé que **la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme sera désormais accordée à toutes les victimes des attentats terroristes commis depuis le 1^{er} janvier 1974**.

Au 31 juin 2019, nous avons déjà accompagné **51 nouvelles demandes de médaille**. Cela représente un important travail car de plus en plus de pièces complémentaires sont demandées notamment pour les attentats précédant la création du Fonds de Garantie.

d) Problématiques liées au logement

Le logement est une problématique pour certaines victimes du terrorisme. Certaines personnes habitaient proches du lieu de l'attentat dont elles ont été victimes. La nécessité de quitter l'arrondissement ou le lieu de l'attentat devient, pour certains, une priorité pour se reconstruire.

La nécessité de créer des liens et de travailler en réseau pour orienter les victimes afin d'obtenir des aides et/ou un accompagnement personnalisé s'est imposée afin de fournir un accompagnement de qualité.

e) Problématiques liées à l'emploi

Pour les victimes, la problématique de l'adaptation de leur poste de travail et les questions de reconversion ou de retour à l'emploi sont devenues un enjeu non négligeable. Notre association est pleinement mobilisée sur ces thématiques en coopération avec l'Office des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONACVG). Dans le cadre de cette thématique, l'AfVT est intégrée aux travaux impulsés par la Déléguée Interministérielle chargée de l'Aide aux Victimes (DIAV) en participant aux diverses tables rondes avec les acteurs concernés (voir la section II.3. Réunions et travaux avec la DIAV).

Au sein de l'Espace d'Information et d'Accompagnement de Nice, **une collaboration étroite avec la DIRECCTE et le Pôle Emploi s'est mise en place** afin de permettre à chaque personne d'obtenir une réponse adaptée. En pratique, une psychologue du travail tient une permanence à raison d'une fois par mois et des points sur les situations des personnes sont régulièrement tenus entre le service juridique et le référent pôle emploi.

Le service juridique souhaite engager un groupe de travail avec la Caisse régionale d'Assurance maladie d'Ile de France pour réfléchir à un partenariat et à un travail en réseau. Créée en 1946, la Cramif est un organisme de Sécurité sociale, appartenant au réseau Assurance Maladie. Parmi leur champ d'intervention, une mission nous intéresse plus particulièrement : La prévention des risques professionnels. La Cramif développe une politique de prévention des risques professionnels visant à préserver la santé et la sécurité des salariés, à améliorer leurs conditions de travail et à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles.

L'accompagnement pluridisciplinaire que nous offrons aux victimes du terrorisme intègre le domaine sanitaire et social. La santé au travail est une question omniprésente dans les suivis que nous effectuons. Le partenariat AfVT/ CRAMIF permettrait de proposer des journées d'information sur ce thème de la santé et de la sécurité des salariés au travail.

3. L'accompagnement des victimes sur le plan judiciaire

a) Les nouvelles constitutions de parties civiles de l'AfVT

Depuis le 1er janvier 2019, l'AfVT s'est constituée partie civile dans 7 nouveaux dossiers faisant porter le chiffre total des dossiers dans lesquels nous sommes constitués à 72.

- Constitution de partie civile concernant l'attentat à la prison de Condé-sur-Sarthe le 5 mars 2019
- Constitution de partie civile enlèvement otages Yémen suite à l'arrestation de Peter Cherif

- Otages journalistes français en Syrie
- Enlèvement, séquestration des otages français au Bénin le 1^{er} mai 2019
- Attentat à Bamako Mali en mars 2015
- Attentat au colis piégé à Lyon le 24 mai 2019
- Agression des surveillants pénitentiaires à la prison du Havre le 20 juin 2019.

b) Les constitutions de parties civiles en cours

Le service juridique analyse et produit des comptes-rendus des réquisitions et ordonnances de mise en accusation dans le cadre des procédures judiciaires sur :

- Les attentats de janvier 2015
- La Prison d'Osny
- Le Thalys
- Les bonbonnes de gaz Rue de la Bûcherie près de la Cathédrale Notre Dame
- L'attentat de Nice
- Le 13 novembre
- L'avion du Président du Rwanda en 1994
- Saint Etienne du Rouvray,
- Magnanville
- Trèbes et Carcassonne
- In Amenas

c) Les réunions de parties civiles

Dans le cadre de nos activités d'aide aux victimes, l'AfVT est attentive à suivre toutes les réunions de parties civiles dans lesquelles les juges d'instruction convoquent les victimes afin de dresser un bilan des investigations en cours et de présenter les avancées éventuelles de l'enquête et de l'instruction. Cette activité est fondamentale dans le processus de reconstruction et de résilience des victimes en ce qu'elle leur permet d'accéder à la vérité judiciaire.

Au 31 juin 2019, 3 réunions de parties civiles se sont tenues concernant les attentats suivants :

- **Le 15 janvier 2019**, réunion de parties civiles concernant l'attentat de Trèbes et Carcassonne. Le dossier est instruit par Maître Claire Josserand-Schmidt.
- **Le 14 février 2019**, réunion de parties civiles concernant l'assassinat des moines de Tibhirine. Le dossier est instruit par Maître Bernard Benaïem.
- **Le 15 mars 2019**, réunion de parties civiles concernant l'attentat à la Gare Saint-Charles. Le dossier est instruit par Maître Frédéric Picard.

d) Les procès

Toujours dans la logique de l'accompagnement des victimes dans leur processus de reconstruction par la manifestation de la vérité judiciaire, notre association accompagne les victimes dans les procès qui les concernent et qui sont souvent une expérience extrêmement éprouvante pour elles.

En ce début d'année 2019, notre association a assuré une présence dans 5 procès.

Du 1^{er} janvier au 31 juin 2019, les procès suivants se sont tenus :

- **Du 10 janvier 2019 au 5 mars 2019** s'est déroulé [le procès de l'attentat du Musée juif de Bruxelles](#) pour lequel l'AfVT s'est constituée du fait de la présence d'une victime française. Ce procès était fort en enjeux notamment concernant la recevabilité de l'AfVT car la justice belge n'a pas l'habitude d'accepter les constitutions de parties civiles des associations. Mehdi Nemmouche est reconnu coupable de quatre assassinats commis dans un contexte terroriste et est condamné à la réclusion à perpétuité avec une mise à disposition du tribunal de l'application des peines de 15 ans. Nacer Bendrer est déclaré coauteur et condamné à 15 ans de réclusion criminelle avec une mise à disposition du tribunal de l'application des peines pour une période de 5 ans. L'arrêt sur les intérêts civils se tiendra le 10 septembre 2019 à Bruxelles.
- **Le 25 janvier 2019** a recommencé [le procès du Musée du Bardo](#) pour lequel l'AfVT a énormément été impliquée dans la préparation du procès et notamment la reconnaissance des droits des victimes françaises d'attentats ayant eu lieu à l'étranger. Cela a notamment permis d'obtenir une retransmission vidéo de l'audience du 6 novembre et de prendre en charge les frais de déplacement des victimes. Un appel a été interjeté.
- **Le 12 mars 2019** s'est tenu [le procès d'une fausse](#) victime qui avait escroqué l'AfVT en sollicitant les ressources humaines de l'association. Elle a été reconnue coupable et condamnée. **Ressources mobilisées** : dossier instruit par Maître Antoine GIRAUDET. L'AfVT était présente et a rédigé un article.
- **Du 25 mars au 18 avril 2019** s'est tenu en appel le [procès contre Abdelkader Merah et Fettah Malki](#) pour les faits commis à Toulouse et Montauban les 11, 15 et 19 mars 2012. **Ressources mobilisées** : L'AfVT est représentée par Maître Antoine Casubolo Ferro. Le service juridique a été présent quotidiennement pour effectuer un compte rendu d'audience (<https://www.afvt.org/proces-en-appel-de-a-merah-et-f-malki/>). Le service juridique s'est réuni une fois par semaine pendant plusieurs mois avec ses avocats afin d'étudier les différents éléments du dossier et mettre en place une stratégie de défense. A l'issue de 4 semaines d'audience, la Cour d'assises d'appel de Paris, spécialement composée, a retenu à la majorité la complicité d'assassinats et de tentative d'assassinats à l'encontre d'Abdelkader MERAH. Sa culpabilité a été également été retenue en ce qui concerne le vol d'un scooter commis en réunion et l'association de malfaiteurs terroristes criminelle. Il est condamné à 30 ans de réclusion criminelle assortie d'une période de sûreté des deux tiers.

Fettah MALKI a lui été reconnu coupable de recel d'un gilet pare-balles, d'acquisition, détention, cession et transport sans autorisation d'un mini Uzi, ses chargeurs et ses munitions, et d'association de malfaiteurs terroristes. Il est condamné à 10 ans de réclusion criminelle.
- **Du 20 au 22 Mai 2019** a eu lieu l'appel de l'affaire Ansar Al Haqq. **Ressources mobilisées** : L'Association était représentée par Maître Claire Josserand-Schmidt. Le service juridique était présent et a effectué un compte rendu d'audience.

Les procès suivants sont à venir sur la seconde partie de l'année 2019 :

- **Du 23 septembre au 11 octobre 2019** se tiendra le procès dans l'affaire dite des « Bonbonnes de gaz à Notre Dame ». 8 personnes sont poursuivies dans ce dossier. Le dossier est instruit par Maître Claire JOSSERAND-SCHMIDT. Le service juridique de l'AfVT a fait une synthèse de l'ordonnance de mise en accusation et suivra quotidiennement le procès pour effectuer un compte rendu d'audience.

- **Du 19 au 22 novembre 2019** se tiendra le procès concernant l'agression de deux surveillants pénitentiaires à la Prison d'Osny par Bilal TAGHI. Le dossier est instruit par Maître Béatrice DUBREUIL. Le service juridique de l'AfVT a fait une synthèse de l'ordonnance de mise en accusation et suivra quotidiennement le procès pour effectuer un compte rendu d'audience.

Le calendrier judiciaire sera chargé ces prochaines années, puisque sera clôturée l'instruction pour les attentats du 13 novembre d'ici le printemps 2020 et un procès est prévu en 2020 - 2021. Également, pour les attentats de Nice, des rapports d'experts sont attendus en mars 2019 ce qui permettrait une clôture du dossier au mois de juin et un procès l'année suivante. Ces procès seront très longs et nécessiteront d'importantes ressources humaines. L'ordonnance de disjonction, de non-lieu partiel, de requalification et de mise en accusation devant la Cour d'Assises de Paris spécialement composée a été rendue le 17 janvier 2019 dans le dossier des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015.

e) Les comptes rendus d'audience

Concernant la période du 1^{er} janvier au 31 juin 2019, le service juridique a effectué **5 comptes rendus d'audience** :

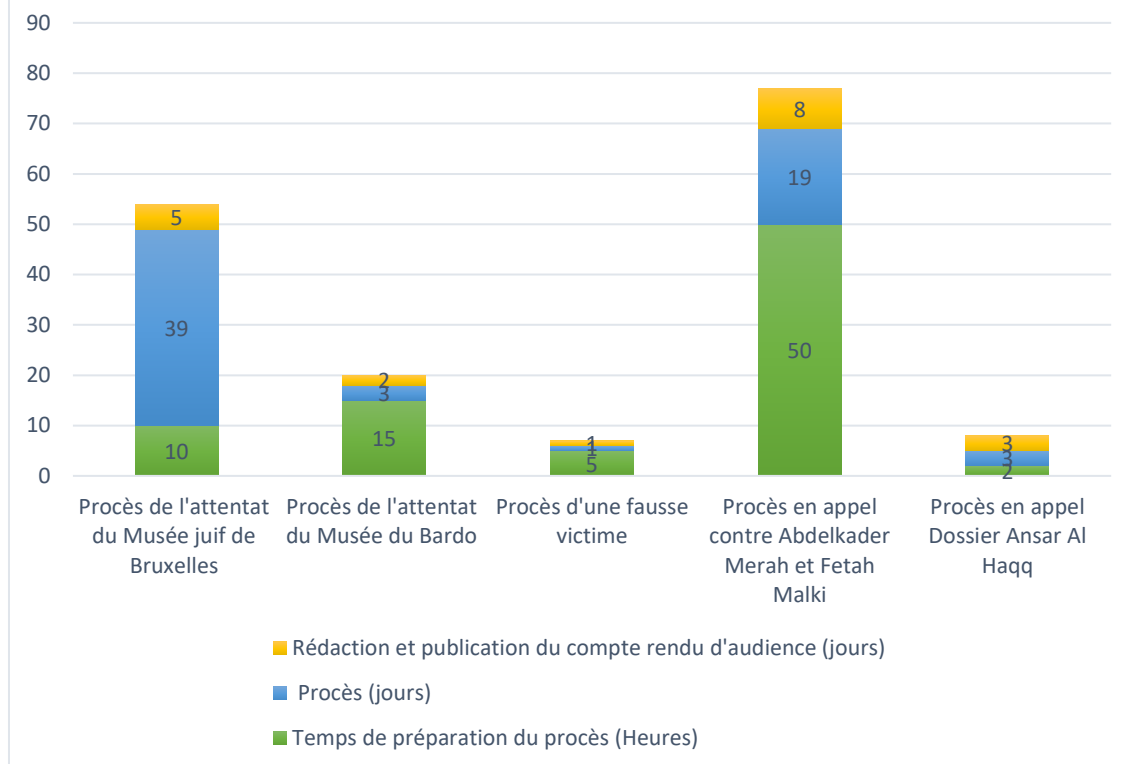
- **Compte rendu du procès du Musée juif de Belgique** qui s'est tenu du 10 janvier au 6 mars 2019
- **Compte rendu du procès du musée du Bardo à Tunis** qui s'est tenu les 25 janvier, 1^{er} et 8 février 2019
- **Compte rendu du procès d'une fausse victime des attentats du Bataclan** qui s'est tenu le 12 mars 2019
- **Compte rendu du procès en appel contre Abdelkader Merah et Fettah Malki** qui s'est tenu du 25 mars au 18 avril 2019
- **Compte rendu du procès du site Djihadiste Ansar Al Haqq** qui s'est tenu du 4 au 6 juillet 2019.

Le service juridique a rédigé 11 comptes rendus d'audience depuis avril 2017.

La présence du service juridique aux audiences permet de soutenir et d'accompagner les victimes du terrorisme présentes durant cette phase judiciaire. Intense et éreintant, c'est l'un des moments clés du parcours de résilience de la victime. Cela permet également de créer un lien avec de nouvelles victimes qui n'auraient pas été en contact avec l'association et d'asseoir la position de l'association dans le paysage judiciaire tant auprès des magistrats, greffiers, avocats qu'auprès des journalistes.

Pour les salariés, assister aux procès permet de faire des liens entre les différents dossiers et de connaître parfaitement les dossiers. Nos comptes-rendus sont la seule trace qu'il reste publiquement de ces procès ce qui participe au devoir de mémoire mais sert également aux avocats des parties civiles afin qu'ils préparent leurs plaidoiries.

Temps consacré par le service juridique à la préparation des procès, aux procès et à la rédaction des comptes rendus d'audience et aux réunions de parties civiles



IV. *Accompagnement psychologique des victimes et programmes à visée thérapeutique*

1. Accueil, information et accompagnements psychologique individuel et groupal

Le pôle psychologique de l'association comprend la présence d'une psychologue à temps plein basée à Nice. La psychologue est amenée à se déplacer fréquemment sur Paris, à raison d'une semaine de travail par mois. Un calendrier prévisionnel des déplacements est fixé à l'avance.

A Nice, la psychologue exerce pour l'AfVT des missions au sein de l'Espace d'Information et d'Accompagnement, qui est un dispositif étatique dont l'ouverture est fonction essentiellement des besoins repérés au regard de l'attentat qui a eu lieu en juillet 2016 à Nice.

Les missions du psychologue sont plurielles au sein de l'AfVT. Nous distinguerons les missions d'ordre clinique, des missions de coordination et administratives.

La psychologue a pour fonction :

- d'accueillir
- d'informer
- d'accompagner
- d'orienter
- de soutenir la dynamique associative

Mais aussi de :

- structurer et coordonner des projets de médiations à visée thérapeutiques
- assurer un lien interinstitutionnel et un travail en réseau au niveau national
- soutenir des actions éducatives

2. Orientation des victimes - Travail en réseau

A Paris comme à Nice, **l'AfVT s'inscrit dans un tissu partenarial** qui permet au psychologue d'orienter les personnes victimes et/ou leurs proches en fonction des besoins identifiés et des demandes exprimées.

Si l'action de l'AfVT vise à promouvoir un accompagnement spécifique des victimes, **l'association tend aussi à mettre en œuvre le travail en réseau entre les intervenants hospitaliers, associatifs et libéraux**

3. Accompagnement psychologique

La psychologue peut proposer un soutien psychologique à court et moyen terme qui fait suite à une évaluation clinique préalable. L'accompagnement est gratuit et confidentiel.

La prise en charge s'appuie sur des connaissances théoriques scientifiques mises à jour continuellement dans le cadre d'une formation continue. La psychologue s'assure que les méthodes utilisées sont pertinentes pour la personne victime au regard de la singularité de sa personnalité et de sa situation.

Deux modalités d'accompagnement ou de soutien psychologique sont proposées au sein de l'AfVT: **l'accompagnement individuel et l'accompagnement en groupe.**

- L'entretien individuel

Le nombre maximum d'entretien est fixé à 16 rendez-vous par personne, renouvelable une fois.

Nombre d'accompagnements à Nice	Nombre d'accompagnements à Paris	Orientation vers partenaires	Ecoute téléphonique	Nombre d'attentats concernés
30	10	15	60	13

- Les projets de médiations thérapeutiques

Dits Projet Mimosa (enfants), Projet Papillon (adolescents), Projets Phoenix (adultes). La participation à ces projets est soumise à certaines conditions.

4. Les projets de médiations thérapeutiques et les projets « lien social et interculturel »

Depuis 2014, l'AfVT conçoit des programmes psychothérapeutiques destinés à des personnes endeuillées, traumatisées, c'est-à-dire plus généralement impactées par un acte terroriste.

Le traumatisme est ce qui s'impose à la personne victime et contre quoi elle ne peut rien : l'attentat s'avère être un événement inassimilable face auquel la personne se retrouve démunie, réduite à un affect d'effroi.

L'effroi est un affect qui, contrairement à la peur et à l'angoisse n'est pas un système de défense du psychisme : c'est-à-dire qu'il ne permet pas de mettre assez à distance le danger. L'effroi est une réaction de détresse psychique face à une situation de danger à laquelle la personne n'était pas préparée : elle subit alors l'évènement. La brutalité du traumatisme rompt la continuité de la vie psychique en empêchant l'évènement de se connecter à l'histoire de vie du sujet de sorte qu'il y a un avant et un après l'évènement.

Cette singularité du deuil et/ou du trauma lié à un acte terroriste doit impérativement être assimilée par les professionnels et orienter leur approche psychothérapeutique. C'est donc à partir de ces considérations préliminaires que les programmes psychothérapeutiques sont élaborés. Ils sont de nature évolutive, car ils se nourrissent de la clinique et de la recherche, et se déclinent en trois volets.

Le Projet Mimosa, pour enfants de 7 à 12 ans

Le Projet Mimosa c'est une semaine d'ateliers pensés pour les enfants et leurs parents. Ces ateliers ont un double objectif :

- Puisqu'ils sont en partie **coordonnés par des psychologues, et des art-thérapeutes**, certains ateliers sont proposés à des fins thérapeutiques.
- Puisqu'ils sont encadrés par des animateurs ou des artistes d'autres ateliers sont **tournés vers la création, le partage, l'éveil de la curiosité**. Autant dire qu'ils sont vecteurs de lien social.

Le Projet Mimosa c'est avant tout l'histoire de rencontres. La semaine consacrée au projet est structurée autour de moments incontournables. Celui d'abord de l'accueil enfants-parents chaque matin. Nous prenons le temps, cinq jours consécutifs (du lundi au vendredi en période de vacances scolaires), **d'accueillir chacun d'entre eux en tenant compte des singularités, tout en veillant à accompagner l'émergence d'une dynamique de groupe**. Nous sommes donc soucieux de respecter leur rythme, et de soutenir la façon dont chaque personnalité s'empare de ces échanges matinaux pour trouver sa place au sein du collectif.

Le groupe constitué n'est jamais bien nombreux, c'est un choix afin de privilégier la qualité des échanges. À l'issue de ce temps d'accueil enfants-parents, nous disons au revoir aux adultes pour mieux les retrouver la fin de journée venue. Différents ateliers se profilent alors pour les enfants.

Chaque Projet Mimosa est différent, c'est à dire que les ateliers peuvent évoluer d'un Projet à l'autre.

Le Projet Papillon, pour jeunes de 17 à 25 ans

Ce programme psychothérapeutique a été conçu par l'AfVT dès l'année 2013 pour des adolescents et de jeunes adultes. Tous ont été touchés par un acte terroriste de manière directe et/ou indirecte. Aucune hiérarchie n'est établie entre les victimes, à partir du moment où elles s'inscrivent dans une démarche participative et qu'elles peuvent s'exprimer en français. **Ce programme est donc ouvert aux victimes du monde entier** dès lors qu'elles correspondent à ces critères.

Le programme du Projet **Papillon s'inscrit sur une durée de trois années, et ses participants se retrouvent ainsi chaque été** sur une période de dix jours. Le lieu du séjour est soigneusement choisi pour favoriser le processus psychothérapeutique qui se déploie tout au long du cycle. Des activités et des ateliers rythment le quotidien des participants dans différents domaines tels que le sport ou la création, et ce pour promouvoir le processus de reconstruction et celui de réconciliation, tant avec soi-même qu'avec les autres.

Au cœur de ce programme se situe le travail d'élaboration mené lors du groupe de parole, chaque matin. **Accepter de sortir de l'isolement produit par le traumatisme et se diriger vers la reconstruction** s'inscrivent pleinement dans le programme.

De ce fait, des psychologues spécialisés se joignent à d'autres professionnels animant les ateliers pour rendre le Projet Papillon le plus aidant possible, tout en aménageant des plages de liberté et des espaces d'intimité.

Le Projet Phoenix adultes

Les programmes de l'AfVT ne sont pas une alternative au suivi offert par les hôpitaux et certaines structures institutionnelles spécialisées : ils sont complémentaires, proposant notamment un travail de dynamique groupal.

Le Projet Phoenix adultes se présente sous la forme d'un séjour de cinq jours pour une dizaine de pensionnaires. Le lieu sélectionné s'inscrit dans un environnement serein et préservé visant à favoriser tant l'expression subjective que des échanges collectifs.

Ce programme propose chaque jour un groupe de parole suivi d'ateliers de création. L'accueil et la prise en charge des participants nécessitent **une attention particulière en raison de l'isolement induit par l'acte terroriste**.

Au terme du séjour, **un suivi est assuré par l'AfVT** auprès du groupe qui se réunit afin de poursuivre les échanges et les élaborations personnelles à un rythme mensuel et/ou trimestriel.

Le Projet Phoenix adultes propose ainsi une main tendue pour accéder à une nouvelle autonomie.

Les projets de médiations thérapeutiques et de lien social en 2019

Projets	Dates	Lieu	Participants	Ville / Pays d'origine
Projet Phoenix	Du 12/03 au 15/03/2019	Nice	5 participants (adultes)	Bastia, Le Mans, Nice, Paris,
Projet Phoenix	Du 24/06 au 28/06/2019	Paris	8 participants (adultes)	Algérie, Argentine, Congo, France,

Young Ambassadors Program	Du 28/05 au 05/06/2019	New York	2 participants (adolescents)	Nice, La Ciotat
Projet Phoenix	Rentrée 2019	Strasbourg	10 participants (adultes)	Strasbourg
Projet Phoenix	Rentrée 2019	Nice	10 participants (adultes)	Nice
Projet Phoenix	Rentrée 2019	Paris	10 participants (adultes)	Paris et autres
Projet Papillon	21, 22, 23 nov. 2019	Nice	20 participants (jeunes adultes)	International

V. *Accompagnement mémoriel des victimes et résilience de la société*

Le travail relatif à la mémoire collective est un aspect fondamental de notre mission d'aide et d'accompagnement aux victimes dès lors que la mémoire constitue l'un des ferments de la reconstruction personnelle des victimes et de la résilience collective de la société.

Depuis ses débuts, l'AfVT est activement impliquée dans l'organisation des cérémonies commémoratives et autres actions à visée mémorielle qui ont pour objectif que la société n'oublie pas les victimes du terrorisme.

Pour rappel, l'Association française des Victimes du Terrorisme est à l'initiative de la cérémonie « du 19 septembre » qui se déroule tous les ans aux Invalides. L'Association travaille actuellement pour l'organisation de la cérémonie du 19 septembre 2019 qui sera la dernière sur le même format.

1. Participation aux projets de mémoire

a) **La journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme**

Le 15 février 2019, l'AfVT était invitée avec les autres associations de victimes et d'aide aux victimes à l'Élysée à l'occasion des annonces des mesures prises par le Président de la République. Parmi ces mesures figure le choix de la date du 11 mars comme date d'hommage national pour les victimes du terrorisme. Organisé par l'Élysée, cet hommage sera fait en concertation avec les associations dès 2020.

b) **Les événements commémoratifs**

Liste par ordre chronologique des réunions et événements commémoratifs en 2019

- **Les 7, 8 et 9 janvier 2019**, ont eu lieu les cérémonies en hommage aux victimes des attentats de Charlie Hebdo, Montrouge et l'Hypercacher ainsi que l'inauguration d'une allée en hommage à Clarissa Jean Philippe.
- **Le 9 février 2019**, une commémoration était organisée à Strasbourg en hommage aux victimes de l'attentat commis le 11 décembre.

- **Le 22 février 2019**, a eu lieu à Levallois Perret la cérémonie en hommage à Cécile VANNIER et en souvenir des victimes de l'attentat du Caire, Egypte (22 février 2009). Un évènement était également organisé pour les 10 ans de l'attentat du Caire.
- **Le 11 mars 2019** a eu lieu la journée européenne d'hommage aux victimes du terrorisme à Bruxelles pour laquelle l'AfVT a rassemblé la délégation française et permis de faire intervenir une victime des attentats de Strasbourg, une des attentats du Caire ainsi que deux personnes ayant organisé un hommage aux victimes de attentats de Strasbourg.
- **Le 22 mars 2019** a eu lieu la commémoration des attentats de Bruxelles.
- **Le 19 avril 2019**, l'Association était présente pour la cérémonie en hommage pour Xavier Jugelé
- **Le 3 mai 2019**, l'Association était présente lors de l'inauguration de la place Ghislaine Dupont, Claude Verlon, Camille Lepage à l'intersection des rues d'Aboukir, du Louvre et Montmartre à Paris.
- **Le 12 mai 2019**, l'Association était présente lors de l'inauguration d'une plaque pour Ronan Gosnet, tué le 12 mai 2018 rue Marsollier dans le 2^{ème} arrondissement de Paris.
- **Le 14 mai 2019**, l'AfVT était présente lors de l'hommage national rendu aux Invalides pour les deux soldats tués lors de l'opération de libération des otages menée au Burkina Faso.
- **Le 19 mai 2019**, l'AfVT était présente aux côtés des victimes lors de la cérémonie d'inauguration de l'Allée Myriam Monsonogo et de l'Allée Arié et Gabriel Sandler, tués lors de l'attentat du 19 mars 2012 à Toulouse.

Perspectives de la fin d'année 2019 pour l'entretien de la mémoire des victimes.

- **Date à définir**, une plaque commémorative devrait être officiellement posée à l'ambassade de France à Niamey en mémoire de deux jeunes Français morts le 8 janvier 2011 au Mali après leur enlèvement le jour précédent au Niger. L'AfVT participera, aux côtés des services de l'Etat, à l'organisation logistique du déplacement des familles et des proches des victimes.
- **Date à définir**, une plaque commémorative devrait être officiellement posée en hommage aux victimes de la prise d'otage de Loyada en 1976 en France ainsi qu'à l'ambassade de France à Djibouti. L'AfVT participera, aux côtés des services de l'Etat, à l'organisation logistique du déplacement des familles et des proches des victimes.
- Notre association participera aux évènements qui ne manqueront pas d'être organisés pour commémorer les attentats du 13 novembre 2015 et du 14 juillet 2016.

c) Le projet de musée

L'AfVT a participé à une réunion le 29 mars 2019 dans le cadre de la mission de préfiguration du Musée Mémorial dont l'objectif était de présenter le calendrier des travaux et réfléchir autour de suggestions/inquiétudes que pouvaient avoir les associations. Ils ont un an pour aboutir à un cahier des charges. L'objectif de ce musée mémoriel est triple :

- Fonction mémorielle, hommage
- Muséale (objets, informations, compréhension et connaissances)
- Centre de transmission, accueil de différents publics

L'Association a fait part de son enthousiasme pour ce projet mais surtout de l'importance de son expérience et expertise qu'elle acquiert depuis dix ans en accompagnant des victimes de multiples attentats.

L'Association a rédigé une note concernant ses contributions au Musée mémoriel :

- Fondée en 2009, l'Association suit **plus de 1000 victimes** des attentats du Milk Bar en Algérie en 1956 aux attentats de Strasbourg en 2018. Ce panorama très large et international est une véritable richesse pour l'association qui peut ainsi recueillir des expériences très différentes à travers des décennies.
- L'association soutient les victimes dans leurs démarches de **dépôt de plaques** que ce soit **aux Invalides** ou sur **les lieux de l'attentat en France et à l'étranger**.
- Se souvenir des attentats, fournir une connaissance objective des événements, nécessite d'archiver et de conserver des documents et une mémoire. L'association dispose d'éléments d'archives pour beaucoup d'attentats et peut également entrer en contact avec des victimes afin de faire le point sur ce dont elles disposent.
- Nous avons **recueilli des témoignages vidéos** de victimes françaises et étrangères, d'attentats anciens et récents, disponibles en plusieurs langues, afin qu'elles puissent s'exprimer sur leur expérience et leur reconstruction.
- L'AfVT a aussi développé un vaste projet destiné aux lycéens et aux personnels de l'Education Nationale, intitulé « **Et si on écoutait les victimes ? Et si on écoutait les lycéens ?** ».
- Nous avons également **pour projet** de développer **des ateliers d'écriture et interprétation théâtrales pour les victimes**.

2. Participation au « Young Ambassadors Program »

L'Association *française* des Victimes du Terrorisme a organisé le déplacement de deux jeunes Français, dont le parcours de vie a été marqué par un acte terroriste, pour leur faire vivre une expérience exceptionnelle à New York, aux côtés d'autres jeunes de différentes nationalités, eux aussi impactés directement ou indirectement par le terrorisme.

Ce séjour d'une semaine se déroule chaque année sous l'impulsion d'une ONG américaine membre de la FIAVT (Fédération Internationale des Associations de Victimes du Terrorisme), *Strength To Strength*, et de sa fondatrice et directrice, Sarri SINGER.

Le mardi 28 mai 2019, l'AfVT s'est donc envolée pour New York pour la cinquième fois depuis l'existence du *Young Ambassadors Program*. La psychologue clinicienne et coordinatrice de projets de l'AfVT y a accompagné deux adolescents : une jeune fille niçoise de 15 ans et un jeune garçon des Bouches du Rhône de 16 ans.

Le groupe des Young Ambassadors Program 2019

Au total, 14 jeunes venant d'Argentine, d'Espagne, d'Israël, des États-Unis et de France ont participé à la neuvième édition du YAP. Ils ont été encadrés par les représentants (juristes, travailleurs sociaux, psychologues) des associations suivantes :

- El Celtyv (Argentine)
- Asociacion de Ayuda a las Victimas del 11-M (Espagne)
- Asociacion Victimas del Terrorismo (Espagne) <https://avt.org/es/n/1622/la-avt-pabtipica-en-nueva-yobk-en-el-young-ambassadors-pbogbam>
- Strength To Strength (États-Unis) ; avec la participation de l'ONU
- Association *française* des Victimes du Terrorisme (France)

Young Ambassadors Program est un programme destiné à accompagner des adolescents, âgés entre 15 à 20 ans, afin de leur permettre de partager leurs expériences et réflexions avec d'autres jeunes. Le programme est encadré par des professionnels de santé, du droit et des travailleurs sociaux.

Ce rassemblement international a plusieurs objectifs :

- Permettre l'expression et le dialogue,
- Consolider le respect des différences à travers les liens établis, avoir une meilleure appréhension et compréhension des différentes cultures,
- Accompagner des processus d'élaborations tant singuliers que collectifs,
- Créer des rencontres citoyennes et culturelles,
- Donner une voix à la jeunesse auprès d'institutions,
- Soutenir des initiatives citoyennes et artistiques,
- Soutenir le processus de résilience.

3. Organisation de la course Run for Life

La course Run for Life a été créée en 2019 par Corinne et Charlotte Quilin en partenariat avec l'Association française des Victimes du Terrorisme (AfVT) et la Fédération Omnisport ASPTT. Suite au décès de Camille Quilin, fille de Corinne et sœur de Charlotte, le 19 mai 2017, sa famille a souhaité organiser tous les 19 mai un événement sportif en hommage à Camille et à toutes les victimes du terrorisme.

La première édition a eu lieu le 19 mai au matin dans le parc des Buttes Chaumont et a mobilisé plus de 20 bénévoles (accueil, parcours, gestion des stands) pour accueillir plus de 170 marcheurs et coureurs.

La participation étant à hauteur de 5€, l'argent collecté sert à financer des projets dont le but est d'apporter une aide individualisée et personnalisée aux victimes.

Une nouvelle édition aura lieu en 2020.

VI. *Actions éducatives en lycée*

Et si on écoutait les victimes ? Et si on écoutait les lycéens ?

1. Bilan des actions éducatives en lycée en quelques chiffres

- 635 élèves
- 26 classes : 6 classes de Seconde, 14 classes de 1^{ère}, 4 classes de Terminale et 1 classe de BTS
- 10 lycées dont 4 en Île-de-France, 3 dans l'académie de Nice, 1 dans l'académie de Grenoble et 2 dans l'académie de Toulouse
- 42 personnels de l'Education Nationale : 8 Proviseur-e-s ou Proviseur-e-s adjoint-e-s, 1 C.P.E., 1 surveillant, 32 professeur-e-s
- 13 rencontres entre lycéens et victimes du terrorisme

2. Périmètre d'intervention et son expansion

- Académie de Versailles : Levallois (92), Courbevoie (92)
- Académie de Créteil : Lognes (77)
- Académie de Nice : Nice et Menton (06)
- Académie de Grenoble : L'Isle d'Abeau (38)
- Académie de Toulouse : Toulouse (31)
- Le partenariat avec l'AMVT (Association Marocaine des Victimes du Terrorisme) nous a permis de rencontrer dans 2 lycées marocains de très nombreux lycéens et personnels d'éducation (proviseur-e-s et professeur-e-s)

3. Thématiques des interventions et inscription dans les programmes scolaires

- Le domaine d'exploration *Littérature & Société* en Seconde : lycée Lucie Aubrac
- Le concours *Alter Ego Ratio* organisé par La Ligue de l'Enseignement : lycée Lucie Aubrac de Courbevoie
- Le thème « *Seuls avec tous* » en STS2 (deuxième année de Section de Techniciens supérieurs) : lycée Vauban de Nice
- L'option *Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain (DEMC)* en Terminale L au lycée Lucie Aubrac de Courbevoie
- L'option *Cinéma Audiovisuel* : lycée Le Parc Impérial de Nice
- *Education Morale et Civique (EMC)* : lycée Pierre et Marie Curie de Menton, lycée Vauban de Nice, lycée Urbain-Vitry de Toulouse, lycée Leonard de Vinci de Levallois
- T.P.E. en Première ES : lycée Emilie Brontë de Lognes
- Action en partenariat avec le Service de Prévention de la ville de l'Isle d'Abeau : lycée Philibert Delorme
- Ateliers citoyens au lycée Gallieni de Toulouse

Nous avons accompagné 3 classes du lycée Léonard de Vinci de Levallois et 3 classes du lycée Lucie Aubrac de Courbevoie à la représentation de *Géhenne*, pièce d'Ismaël Saïdi.

4. Le projet du Café Zitouna

Il s'agit de l'écriture et de la traduction en arabe d'une pièce de théâtre et du déplacement au Maroc d'une classe de lycéens (15-19 avril 2019) en partenariat avec l'AmVT (Association marocaine des Victimes du Terrorisme).

a) Genèse du projet

Le projet ZITOUNA est né au lycée LUCIE AUBRAC de Courbevoie (92), dans une classe de Terminale Littéraire avec sa professeure d'histoire et de Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain (DGEMC), Sophie DAVIEAU-POUSSET.

Le projet ZITOUNA est une rare opportunité pour les élèves d'être amenés à **réfléchir sur le terrorisme** par le biais simultané de l'écriture, de la mise en scène, du jeu d'acteur et du droit.

Il commence par une rencontre avec deux victimes du terrorisme, Madame Soad ELKHAMMAL, victime des attentats de Casablanca en 2003 et présidente de l'AmVT, et Madame Christiane LOMBARD, victime de l'attentat du café Argana en 2011. Les deux femmes ont assisté à toutes les étapes du procès antiterroriste et ont pu informer les élèves quant à son déroulement : <https://www.afvt.org/reconstitution-du-proces-de-largana-2011-rencontre-avec-christiane-lombard-et-soad-elkhammal/>

Il se poursuit avec l'écriture d'une pièce de théâtre représentant le procès de l'attentat de Marrakech de 2011 (attentat à la bombe actionnée à distance, perpétré le 28 avril 2011 dans le café ARGANA situé sur la place Jemaa el-Fna ayant fait 17 morts et 20 blessés de nationalités différentes), **mais toutes les références explicites à cet attentat sont effacées : les noms des victimes, des accusés et même du lieu de l'attentat sont modifiés.**

b) Etapas du projet

- 1) Les élèves ont été invités à écrire en atelier d'écriture une pièce en trois actes (novembre 2018-janvier 2019)
- 2) Les élèves, en atelier de théâtre, ont répété la pièce, encadrés par Aliénor Ysambart, ancienne avocate devenue comédienne, et par Stéphane Casorla, comédien, salarié de l'AfVT (mars-avril 2019)
- 3) La pièce est **traduite en arabe** et transmise à l'AmVT
- 4) Les lycéens et deux de leurs professeures, Chantal Anglade, Marie-Cécile Castel, Alliatte Chiahou se sont déplacés à Marrakech au Maroc du 15 au 19 avril - partenariat avec l'AMVT
- 5) Ils ont interprété, le 18 avril, la pièce à Marrakech, ville de l'attentat, dans le **lycée WAHATE EZZAYTOUNE ATLAS** devant un public composé de lycéens et leurs professeurs et des victimes marocaines de l'attentat de l'Argana, et dans leur lycée à Courbevoie le 23 mai devant un public d'adultes - partenariat avec l'AMVT

c) Objectifs du projet

- Un **travail d'humanisation** : ne plus aborder la question du terrorisme de manière abstraite, mais en s'intéressant à la personnalité des victimes, aux familles des victimes, ainsi qu'aux familles des accusés.
- **Une réflexion** sur la radicalisation, le terrorisme et les sanctions pénales en cas de terrorisme, les deux victimes-témoins militant contre la peine de mort et l'association *Ensemble Contre la Peine de Mort* étant partenaire du projet.
- **Une compréhension du fonctionnement de la Justice** (qu'est-ce qu'un procureur ? Quels sont les rôles et les devoirs des avocats, des témoins, du président du tribunal ?) et une **réflexion sur le rôle de citoyen**. Il est aussi l'occasion d'un débat sur la peine de mort.
- **Une pratique artistique** importante (écriture et pratique théâtrale)

d) Développements du projet ZITOUNA

Nous travaillons à **la pérennité et à l'accessibilité de la pièce dans sa version originale et dans sa version en arabe** :

- Nous allons légèrement modifier le texte de la pièce en fonction des observations que nous avons faites au cours de la mise en scène et modifier en conséquence la version arabe de la pièce
- Nous allons effectuer **une auto-édition** en version bilingue (120 exemplaires environ)

D'autres élèves (ou tout autre public) pourront se l'approprier en France, au Maroc et dans d'autres pays francophones et arabophones, dans son intégralité ou par extrait.

Poursuivre, au cours de l'année scolaire 2019-2020, **en partenariat avec l'AmVT, les échanges, les débats, et les ateliers citoyens** initiés en avril 2019 **avec le lycée WAHATE EZZAYTOUNE ATLAS** :

- Nous serions honorés que la pièce *Le café Zitouna* dans sa version arabe, soit représentée par les élèves marocains du lycée WAHATE EZZAYTOUNE ATLAS et qu'ils viennent à leur tour en France au cours de l'année scolaire 2019-2020
- Nous avons contacté le lycée GEORGES BRAQUE d'Argenteuil afin qu'une classe reprenne la représentation du *Café Zitouna* en Français sous la direction de Chantal Anglade et Stéphane Casorla de l'AmVT et que le lycée accueille une journée des lycéens marocains pour des ateliers citoyens
- Nous avons contacté l'association RACINES ET HORIZONS afin qu'elle organise, dans différents lieux de la ville d'Argenteuil, les représentations de la pièce en français et en arabe mais aussi une représentation bilingue (qui alterne ou mêle les deux langues avec un sous-titrage) devant un large public de jeunes et d'adultes.

En partenariat avec RACINES ET HORIZONS nous assurerons la présentation qui précédera les représentations de la pièce et animerons les débats qui les suivront.

- Nous avons contacté l'association ECPM afin qu'elle organise des représentations de la pièce en français et/ou en arabe et en version bilingue (qui alterne ou mêle les deux langues avec un sous-titrage) devant un large public de jeunes et d'adultes à Paris (par exemple à la Maison du barreau) et qu'elle organise en partenariat avec nous une journée d'échanges citoyens dans le lycée de son choix.
- Nous espérons que le lycée LUCIE AUBRAC de Courbevoie recevra les lycéens marocains pour des ateliers citoyens et que sa section arabe accueillera la représentation en langue arabe de la pièce, suivie d'un débat.

La conception d'un tel projet – que nous intitulons pour le moment « Zitouna 2 » - va demander réflexion, concertation, construction et financements.

5. Identification des personnes intervenantes et préparation de leurs Interventions

a) Liste des victimes qui ont témoigné dans les lycées entre janvier et mai 2019 :

Prénom NOM	Attentat	Année
Hugues d'AMECOURT	Bombay	2008
Christiane LOMBARD	Marrakech – café Argana	2011
Khaled SAADI	Belle-Equipe	2015
Carolina MONDINO	Nice	2016
Georges SALINES	Bataclan	2015
Michel CATALANO	suite Charlie Hebdo	2015
Marianne CATALANO		
Danièle Klein	DC10	1989
Guillaume DENOIX de SAINT MARC	DC10	1989
Mélanie BERTHOULOUX	Le Caire	2009
Zakia BONNET	Arabie Saoudite	2007
Arnaud LANCON	Charlie Hebdo	2015
Simon FIESCHI	Charlie Hebdo	2015
Catherine VANNIER	Le Caire	2009
Jean-Luc Vannier		
Samuel SANDLER	Ecole Ozar-Hatorah, Toulouse	2012

b) Planning des préparations des interventions

<i>Île-de-France</i>
<i>Académie de Nice</i>
<i>Académie de Grenoble</i>
<i>Académie de Toulouse</i>

LYCEES	CLASSES et NOMBRE de LYCEENS	Nombre d'ensei- gnants partici- pants	Séances
Actions menées			
Lucie Aubrac, Courbevoie (92)	1 classe de Tale L 19 lycéens	2	<p>10 janv : dernier atelier d'écriture d'une pièce de théâtre en trois actes intitulé <i>Le Café Zitouna</i></p> <p>Mise en scène et interprétation de la pièce en ateliers théâtre : 15, 21, 29 mars, 4 avril, 11 avril</p> <p>Traduction de la pièce en arabe 15 - 19 avril : séjour de la classe à Marrakech – ateliers citoyens dans deux lycées – représentation au lycée WAHATE EZZAYTOUNE ATLAS 23 mai : représentation dans l'auditorium du lycée</p>
Lucie Aubrac, Courbevoie et Leonard de Vinci de Levallois	4 classes de 2 ^{nde} , une 1 ^{ère} , 1 Terminale		15 février : représentation de <i>Géhenne</i> d'Ismaël Saïdi
Vauban, Nice (06)	1 classe de 2 ^{nde} professionnelle et une classe de STS2 29 lycéens	3	<p><i>(premières séances de préparation en 2018)</i> 15 janv : * matin, première séance – atelier d'écriture à partir de la question « Comment fait-on pour vivre avec ça ? ».</p> <p style="padding-left: 40px;">*après-midi, deuxième séance – atelier d'écriture à partir de la question « Comment font-ils pour vivre avec ça ? ».</p> <p>16 janv : rencontre avec Carolina Mondino et Khaled Saadi</p>
Le Parc Impérial, Nice (06)	Une 1èreL et une Tale L, option Cinéma-audiovisuel 40 lycéens	2	<p><i>(séances de préparation en 2018)</i> 17 janvier : rencontre avec Michel Catalano et Georges Salines</p>

Pierre et Marie Curie, Menton (06)	1 classe de 1 ^{ère} L et 7 élèves du Micro-lycée (« raccrochage scolaire ») et 4 élèves responsables du « jardin de la paix » 42 lycéens	4	(séances de préparation en 2018) 18 janv : rencontre avec Danièle Klein et Georges Salines
Emilie Brontë, Lognes (77)	1 classe de 1 ^{ère} ES 24 lycéens	2	02 janv : préparation de la rencontre avec 4 élèves dans le cadre de leur T.P.E. 25 janv : rencontre avec Guillaume de Saint Marc et Mélanie Berthouloux-Dizin
Leonard de Vinci, Levallois (92)	1 ^{ère} GA2 30 lycéens	3	14 janv : présentation du projet aux professeurs coordinateurs de disciplines 31 janv : réunion de travail avec les professeurs 12 fév : atelier presse et vidéos de présentation des victimes/témoins. 14 fév : rencontre avec Mélanie Berthouloux-Dizin et Khaled Saadi
Philibert Delorme, L'Isle d'Abeau (38)	1 Seconde pro + 1 1 ^{ère} année de CAP + 1 2 ^{ème} année de CAP + 2 1 ^{ère} STMG + 2 classes de 1 ^{ère} ST2S + 1 Tale Biotechnique 215 lycéens	13	29 janv : rencontre des élèves lors de deux représentations de <i>Djihad</i> d'Ismaël Saïdi 05 mars : première rencontre de Zakia Bonnet et Georges Salines avec une centaine de lycéens 06 mars : deuxième rencontre de Zakia Bonnet et Georges Salines avec une centaine de lycéens
Leonard de Vinci, Levallois (92)	Une 2 ^{nde} 1 ^{ère} ES 68 lycéens	3	14 janv : présentation du projet aux professeurs coordinateurs de disciplines 31 janv : réunion de travail avec les professeurs 15 mars : représentation de <i>Géhenne</i> d'Ismaël Saadi 11 mars : retour sur <i>Géhenne</i> en 1 ^{ère} 18 mars : présentation du <i>Lambeau</i> de Philippe Lançon et des témoins en 1 ^{ère} 19 mars : présentation du <i>Lambeau</i> de Philippe Lançon et des témoins en 2 ^{de} 21 mars : rencontre avec Mélanie Berthouloux-Dizin, Arnaud Lançon et Simon Fieschi
Leonard de Vinci, Levallois (92)	Tale ES 1 ^{ère} STI2D +groupe prépa Sciences-Po 70 lycéens	3	14 janv : présentation du projet aux professeurs coordinateurs de disciplines 31 janv : réunion de travail avec les professeurs 15 mars : représentation de <i>Géhenne</i> d'Ismaël Saadi (Tale ES) 19 mars : atelier presse et vidéos de présentation des victimes/témoins, en 1 ^{ère} STI

			<p>19 mars : atelier presse et vidéos de présentation des victimes/témoins, en Terminale ES</p> <p>22 mars : rencontre avec Catherine Vannier, et Michel Catalano</p>
Lucie Aubrac, Courbevoie (92)	1 classe de Seconde 32 lycéens	2	<p>6 mai : lecture d'extraits de <i>Souviens-toi de nos enfants</i> de Samuel Sandler ; analyse d'extraits du documentaire <i>Complotisme, les alibis de la terreur</i> de Georges BENAYOUN</p> <p>13 mai : rencontre avec Samuel Sandler, Michel Catalano et Simon Fieschi</p>
Galliéni, Toulouse (31)	2 groupes de 2 ^{nde} professionnelle 24 lycéens	3	<p>09 oct : présentation du projet au Proviseur, Provisseure adjointe et CPE</p> <p>14 mars : réunion de travail avec Provisseure adjointe, CPE et AED</p> <p>14 mars : atelier d'écriture sur 10 phrases prononcées ou écrites par les deux victimes</p> <p>09 mai : deuxième atelier (écriture d'une chanson et recherches documentaires)</p> <p>16 mai : rencontre avec Catherine Bertrand et Hugues d'Amécourt</p>
Urbain Vitry, Toulouse (31)	2 1ères professionnelles 42 lycéens	3	<p>10 oct : présentation du projet à la Provisseure</p> <p>15 mars : réunion de travail avec les professeures</p> <p>15 mars : atelier sur la théorie du complot</p> <p>10 mai : atelier d'écriture sur 10 phrases prononcées ou écrites par les deux victimes</p> <p>17 mai : rencontre avec Catherine Bertrand et Hugues d'Amécourt</p>

CHAPITRE 3 : Partenariats

PARTENAIRES FINANCIERS

Institutionnels



Organismes publics et fondations



Mémoire et solidarité

Fondation
de
France

FAVT Fondation d'Aide
aux Victimes du Terrorisme
Sous l'égide de la Fondation de France

Organismes privés

IREMOS



Association unique des outils et de l'expertise métier, IREMOS a été créée dans un objectif simple : proposer aux organisations, collectivités et entreprises des méthodes et savoir-faire éprouvés au sein du GIGN, en les adaptant au monde civil et aux spécificités de chaque client.



AGMYO

Association d'aide aux anciens combattants invalides qui apporte soutien et conseil aux anciens combattants, principalement les blessés de guerre et civils, militaires, pompiers, gendarmes, touchés aux yeux et aux oreilles.

PARTENAIRES ASSOCIATIFS

MARIANNE MYRIAM LEHMANN ZAOUI (solidarité avec les victimes du terrorisme palestinien)

Mouvement de solidarité dont l'objectif principal est d'unir, de servir de trait d'union, de rassembler toutes les personnes concernées par les actes du terrorisme palestinien et les injustices antisémites, sans considération d'appartenance politique ou religieuse

Oubliés de Loyada

Associations œuvrant pour la reconnaissance des victimes et de l'attentat de Loyada qui a eu lieu le 3 février 1976 à 7h15 à Djibouti (TFAI – territoire français des Afars et des Issas) où un car scolaire de l'armée française est pris en otage par 4 ravisseurs armés se réclamant du FLCS (front de libération de la Côte des Somalis). Ce car devait emmener 31 enfants de militaires français âgés de 5 à 12 ans à leurs écoles.

V-Europe



V-Europe a été créé par des victimes de terrorisme, autant pour des victimes d'actes terroristes commis en Belgique, que pour des belges touchés à l'étranger. L'association a été créée en premier lieu pour des événements passés, et également – cela semble malheureusement possible – pour des événements futurs.

Dans le cadre VIIIème Congrès International des Victimes du terrorisme que l'AfVT organise au mois de Novembre 2019 mais pour lequel des partenariats ont déjà été mis en place.

CO-ORGANISATEUR



VILLE DE NICE

Nice est une ville martyre qui a subi l'un des attentats les plus meurtriers commis sur le territoire national français. Mais ce n'est pas cette horrible tragédie qui donne à la ville la légitimité d'accueillir ce congrès. C'est la capacité qu'elle a montrée, avec toute sa population, tous ses acteurs, à réagir, à faire face et à se redresser.

La co-organisation de cet événement par la Ville de Nice est un pas supplémentaire vers la résilience et vient en complément des actions mises en œuvre, sous l'impulsion de Christian Estrosi, pour surmonter ce drame et accompagner les victimes :

- Mise en place immédiate de mesures pour aider les victimes et leurs familles, dans leurs démarches, leur prise en charge psychologique,
- Nice accueillera le dispositif régional de prise en charge globale du psychotraumatisme
- Mise en place d'un comité pour la mémoire des victimes, avec les associations de victimes et d'aide aux victimes, dont Promenade des Anges et Mémorial des Anges.
- Cérémonies de commémoration les 14 juillet 2017 et 2018 imaginées avec les familles de victimes et les associations de victimes.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ne se limite pas à la surveillance et à la sécurité. Le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN) rassemble des praticiens de toute l'Europe travaillant dans le domaine de la prévention de la radicalisation.



Le bureau de lutte contre le terrorisme de l'ONU assure la direction stratégique de la lutte contre le terrorisme menée par l'Organisation des Nations Unies, participe au processus de prise de décisions de l'Organisation et veille à ce que les travaux de celle-ci tiennent compte des causes et des répercussions transversales du terrorisme.



Le Centre d'Analyse du Terrorisme (CAT) est un centre de recherche dont l'objectif est de devenir le think tank européen de référence dans le domaine de l'analyse du terrorisme. Le CAT est reconnu comme organisme d'intérêt général.

PARTENAIRES ASSOCIATIFS



La Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC) est une association loi de 1901 créée en 1994 par 8 associations de victimes de catastrophes survenues entre 1982 et 1993. Aujourd'hui, 77 associations de victimes sont membres de la FENVAC et participent à une action de soutien envers les victimes de drames collectifs.



L'association "13onze15 : Fraternité et Vérité" a été créée le 9 janvier 2016, par des victimes et proches de victimes des attentats survenus le 13 novembre dernier à Paris et Saint-Denis.



Life for Paris est une association de victimes et de familles de victimes des attentats du 13 novembre 2015. Life for Paris accueille à la fois des rescapés, des familles de victimes, des primo-intervenants et des aidants, tous directement concernés par les attentats du 13 novembre 2015.



« Promenade des Anges : 14 juillet 2016 » a été créée le 11 août, moins d'un mois après l'attentat terroriste du 14 juillet 2016 à Nice, qui coûta la vie à 86 personnes et en blessa physiquement et psychologiquement des centaines d'autres. Il s'agit d'une association à but non lucratif (« loi 1901 »), constituée à l'initiative de victimes de cet attentat.



« Mémorial des Anges » est à l'origine des commémorations du 14 juillet 2017 et du dépôt de 86 Galets en mémoire des victimes de l'attentat de Nice dans la chaîne de l'Himalaya. Depuis janvier 2017, l'association porte l'édification, à Nice, d'un lieu de mémoire pour toutes les victimes du terrorisme en France et française hors sol français et de lutte contre la radicalisation et le terrorisme.



V-Europe a été créé par des victimes de terrorisme, autant pour des victimes d'actes terroristes commis en Belgique, que pour des belges touchés à l'étranger. L'association a été créée en premier lieu pour des événements passés, et également – cela semble malheureusement possible – pour des événements futurs.



L'Association marocaine des Victimes du Terrorisme (AmVT) est l'homologue marocain de l'AfVT et accompagne les victimes du terrorisme dans leurs démarches sociales et juridiques. L'AmVT met également en place des actions de sensibilisation sur le territoire marocain et ses représentants interviennent en France lors de certaines actions éducatives